

SUJET 1

IRFFE d'Amiens
Session 2015
Filière ME
Durée : 1 h 30

« Prison hors les murs, la réponse oubliée »

Depuis quinze ans, le placement extérieur permet à des condamnés en fin de peine de vivre et de travailler en dehors de la prison. Toujours considérés comme des détenus, ils préparent leur retour à la liberté. Moins coûteuse, plus adaptée à la réinsertion dans la société et plus humaine, cette solution de rechange à l'incarcération reste pourtant très marginale en France.

« On sort de tôle et voilà qu'ils nous jettent dehors dans le froid à pas d'heure ! » Rachid râle pour le principe. Car il préfère encore se retrouver ici qu'en prison. Il est 8 heures du matin. Cette nuit, le mercure est descendu en dessous de 0° C dans la petite commune de Saint Hilaire, à quelques kilomètres de Grenoble. Armés de pelles et de râtaux, Karim et les autres **captifs** du foyer Solid'Action déneigent les abords d'une crèche. En s'attaquant au verglas, ils se confrontent de nouveau **aux exigences** du monde du travail. Quelques mois plus tôt, ils vivaient derrière les barreaux. Aujourd'hui, ces cabossés de la vie bénéficient d'un « placement à l'extérieur ». Cette **solution alternative** à l'enfermement permet aux détenus de terminer leur peine en milieu ouvert.

« Encadrés par des associations, prisonniers de longue date ou petits délinquants sortant d'un court passage en détention prennent le chemin de la réinsertion ou, pour certains, celui de l'insertion. » La loi sur la prévention de **la récidive** et l'individualisation des peines adoptée par le Parlement le 17 juillet dernier met en avant un tel dispositif dans le cadre de la « libération sous contrainte aux deux tiers de la peine ». Mais comment être sûr que, malgré **une valorisation** dans les textes, il ne restera pas oublié en pratique ou négligé au profit du bracelet électronique ? Existant depuis 1970, le placement extérieur est reconnu en matière d'insertion depuis une quinzaine d'années. Il ne concerne pourtant qu'un petit nombre de détenus. L'an dernier, seulement six cent soixante-quatre personnes étaient prises en charge par des associations.

Propos de Léa DUCRE et Sarah PERRUSSEL (étudiantes en journalisme)
Le Monde diplomatique, novembre 2014



● ANNALES CORRIGÉES

Consignes :

1. Donnez une définition des expressions ou des mots qui suivent (*en gras dans le texte*). Ces mots et expressions sont à considérer dans leur contexte.

- a. Captifs
- b. Aux exigences
- c. Solution alternative
- d. La récidive
- e. Une valorisation

2. « *Encadré par des associations, prisonniers de longue date ou petits délinquants sortant d'un court passage en détention prennent le chemin de la réinsertion ou, pour certains, celui de l'insertion.* »

À partir de cette phrase et de vos expériences ou réflexions personnelles et/ou professionnelles, vous rédigerez une discussion. Votre travail sera présenté sous la forme : introduction, développement et conclusion.

